

Compte rendu de la séance du 01 septembre 2023

Président :
Bernard RATEAU

Secrétaire(s) de la séance:
Adeline COIGNUS

Présents :
Monsieur Bernard RATEAU, Madame Adeline COIGNUS, Madame Carole JACQUOT, Monsieur Gaël THIRION, Madame Jennifer DOERLER, Monsieur Christophe GUERY, Monsieur Christophe NOIROT, Madame Corinne VALENTIN, Madame Audrey MOUGENOT, Monsieur Ghislain GALLAND

Excusés :
Absents :
Représentés :

Ordre du jour:

1. Modification de la convention périscolaire.
2. Commande de jus de pomme et de cidre auprès de Mr Jacquot.
3. Informations diverses.
4. Questions diverses.

Délibérations du conseil:

Convention périscolaire (DE 2023 038)

Le maire présente à l'assemblée la convention intercommunale relative aux activités périscolaires :

- Garderie
- Cantine

entre les communes de THIAVILLE-SUR-MEURTHE et de LACHAPELLE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention

ACCEPTE les termes de la convention.

Fait et délibéré à LACHAPELLE le 1er septembre 2023

Achat de la commune à la cidrerie de Reillon (DE 2023 039)

Le Maire présente à l'Assemblée le dossier concernant l'achat de jus de pomme et de cidre à la cidrerie de Reillon représenté par Monsieur Grégoire Jacquot.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention

FIXE les conditions de l'achat de boissons à la cidrerie de Reillon à compter du 1er janvier 2024 et pour durée de huit ans.

- Achat de 170 bouteilles de 1 litre de jus de pomme au tarif en vigueur l'année de la commande.
- Achat de 40 bouteilles de 1 litre de cidre au tarif en vigueur l'année de la commande.
- La commande annuelle sera livrée en octobre de chaque année.

Fait et délibéré à LACHAPELLE le 1er septembre 2023